Pour 2011, c'est décidé, je me syndique CGT

Un syndicat CGT encore plus fort

Pour la construction

Nous avons un gouvernement à la botte du MEDEF bien décidé à faire reculer nos acquis sociaux. il n'a pas cessé de faire des lois et des cadeaux pour les patrons.

Dans la situation actuelle, le faible taux de syndicalisation est un point de faiblesse. Pourtant, nos acquis (congés, sécurité sociale, conventions collectives) sont le résultat des luttes solidaires et de l'organisation du salariat pour les obtenir et les défendre.

Il nous faut plus de syndiqués pour empêcher quelques dizaines de milliers de personnes de continuer de s'accaparer les richesses crées par les 20 millions de salariés en France.

Votre adhésion est nécessaire pour qu'ensemble nous ayons du poids. Il serait illusoire de croire que quelques délégués pourraient faire avancer les objectifs de tous et faire reculer le gouvernement et le MEDEF sur leurs prétentions d'imposer de nouveaux reculs sociaux.

SE SYNDIQUER, C'EST NORMAL :

Pour se faire écouter dans l'entreprise,

Pour ne pas perdre d'acquis,

Pour ne pas subir,

Pour veiller au respect de la loi, des règles d'hygiène et de sécurité,

Pour obtenir de nouveaux droits.

Tu as vu pendant des années, l'efficacité de notre action pour obtenir des acquis, augmentation, 13ème mois, panier, 35 heures, faire respecter des droits.

Avec la CGT, c'est des millions gagnés aux Prud'hommes pour les salariés de la Construction. Tout cela n'est pas tombé du ciel, c'est parce que nous sommes organisés, une force que l'on respecte, qui impose des droits nouveaux, qui s'est organisée pour défendre les salariés devant les prud'hommes. personne ne peut le faire à notre place.

Pour être encore plus à égalité avec le patron, nous avons besoins d'être plus forts, d'être encore plus nombreux. *

Eux, ils le savent, ils sont presque tous syndiqués.

Rejoins-nous pour :

Augmenter cette force,

Connaître et faire respecter tes droits.

Se syndiquer, c'est se donner les moyens d'agir et de peser pour nos droits.

Plus nombreux, plus forts

MODALITES PRATIQUES

1 heure par mois pour te syndiquer

C'est facile, ce n'est pas cher et ça rapporte

Fournir un RIB pour le prélèvement automatique (ce n'est pas obligatoire mais tellement plus pratique surtout dans nos professions),

Le prix d'une cotisation mensuelle (un timbre) c'est le prix de l'heure

Le prélèvement se fait tous les 3 mois, le montant est donc de 3 fois le prix de l'heure.

MES DROITS EN ME SYNDIQUANT

Outre le fait que je participe à la création d'une force qui permet de discuter d'égal à égal avec les employeurs, j'ai droit :

A un abonnement au journal de la Construction contenant beaucoup d'informations sur ce qui se passe dans notre profession et sur nos droits (n'oubliez pas de nous prévenir si vous changez d'adresse),

De téléphoner au syndicat pour avoir des renseignements, plus précis ou des conseils (lettre à l'employeur par exemple),

D'être défendu gratuitement,

A diminuer mes impôts (si j'en paie), de 66 % de la cotisation annuelle (il faut demander l'attestation fiscale).